

Caisse de retraite paritaire
de l'artisanat du bâtiment
du canton du Valais



DE GESTION

RAPPORT

2023

SOMMAIRE

	Page
I. BILLET DU PRESIDENT	3
II. SITUATION FINANCIERE AU 31.12.2023	4
III. RAPPORT D'ACTIVITE	6
3.1 CONSEIL DE FONDATION	6
3.2 COMMISSION DE PLACEMENT	6
3.3 COMMISSION IMMOBILIERE	9
IV. COMPTES ANNUELS	10
4.1 BILAN	10
4.2 COMPTE D'EXPLOITATION	11
4.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	12
4.4 RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	31
V. BILAN TECHNIQUE	34
VI. DURABILITE SELON LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)	35
VII. STATISTIQUES	37
VIII. CONCLUSION	42

I. Billet du Président

En regard de 2022, que l'on peut qualifier de catastrophique, 2023 s'est révélée bien plus favorable pour la CAPAV.

Après une reprise vigoureuse en janvier, les marchés financiers ont été nettement tempérés par la crise financière de mars, les craintes inflationnistes, les tensions géopolitiques et la politique monétaire des grandes banques centrales. Ce ne sont finalement que les deux derniers mois qui nous permettent de réaliser une performance finale de 4.2% conforme aux attentes.

Dans ce contexte toujours volatile et incertain, ce résultat permet à la CAPAV de relever son taux de couverture à 105.7% lui assurant ainsi une solidité renforcée. Il nous conforte également une nouvelle fois dans notre stratégie d'investissement même si la réflexion est et doit rester permanente.

Depuis plusieurs années maintenant, la CAPAV s'est résolument engagée dans le domaine de la durabilité. Après l'évaluation approfondie des investissements, la charte ESG a été élaborée et validée. Elle servira de guide pragmatique pour des choix socialement et éthiquement responsables.

A l'heure d'écrire ce billet, l'évolution des marchés financiers est plutôt favorable. Toutefois, à l'aune de ces dernières années, restons prudents mais confiants. La CAPAV est saine et prête à affronter les prochains défis.

Il va sans dire que cela ne serait pas possible sans le travail conjoint de notre gérant, de nos intervenants externes, sans oublier l'ensemble de l'administration ainsi que le Conseil de fondation qui œuvrent avec professionnalisme pour le bien de nos pensionnés, nos assurés et nos entrepreneurs.

Merci à tous !



Stéphane Meyer
Président

Monthey, juin 2024

II. Situation financière au 31.12.2023

Les marchés financiers ont montré des performances en dents de scie ces dernières années. Tantôt réjouissants, tantôt décevants, les résultats sont difficilement appréhendables. Dans ce contexte, la nouvelle stratégie prudente d'investissement mise en place par la CAPAV il y a maintenant trois ans porte ses fruits.

2023 a rapporté 4.22% de performance au portefeuille de la CAPAV. Cependant, force est de constater que ce résultat a été réalisé quasi exclusivement sur les mois de novembre et de décembre. En effet, après un mois de janvier positif, l'année a été plutôt stable avant de revenir pratiquement à zéro à la fin octobre. Cette inconstance renforce notre conviction de modestie et de prudence et nous incite à poursuivre sur le chemin engagé.

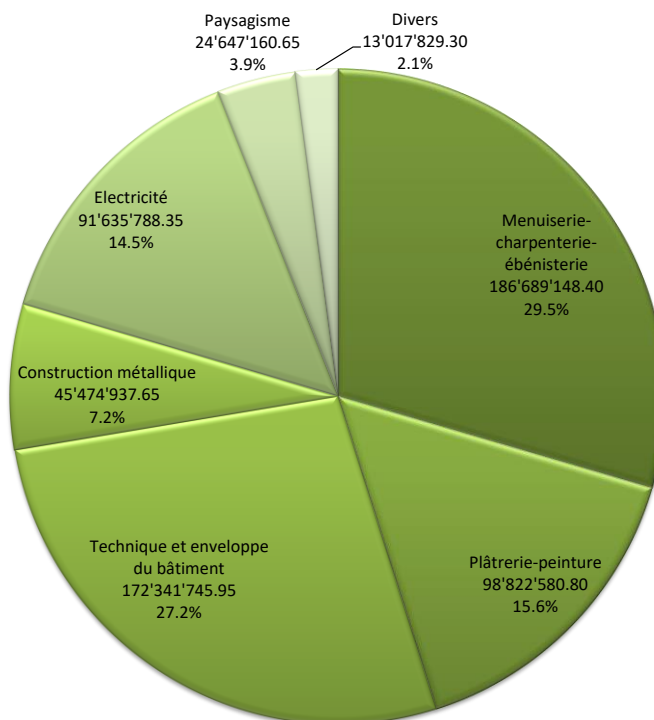
La situation financière de la Caisse de pensions CAPAV est saine et l'exercice 2023 se boucle avec un taux de couverture en progression à 105.7%. La fortune sociale s'élève à près de CHF 1.2 milliard.

Evolution du nombre d'entreprises affiliées, d'assurés actifs et de pensionnés

Le nombre d'entreprises affiliées à la Caisse de pensions CAPAV a légèrement diminué en 2023 pour s'établir à 1'315 au 31 décembre, tout comme celui des assurés actifs qui lui s'élève à 8'734 travailleurs. Par contre, à la fin de l'année 2023, l'effectif des personnes percevant une rente de l'institution était en hausse à 1'603 pensionnés.

Evolution des salaires

La masse salariale annoncée à la Caisse de pensions CAPAV a augmenté de 4.5% en 2023, passant de CHF 605'608'163.45 à CHF 632'629'191.10.



La répartition entre les différents secteurs d'activité est restée sensiblement la même entre 2022 et 2023.

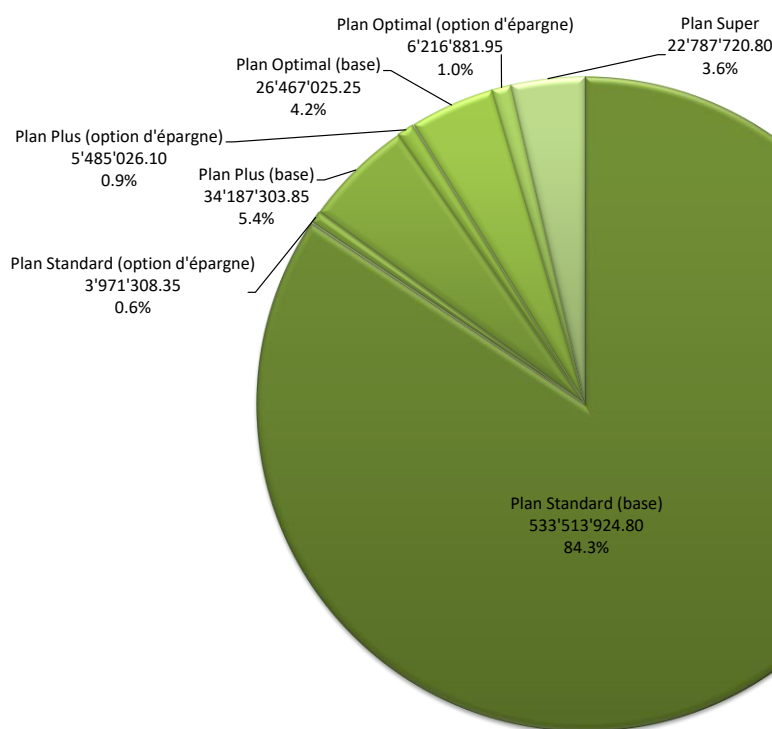
Différentes couvertures de prévoyance possibles

La Caisse de pensions CAPAV permet à ses entreprises affiliées d'adapter leur plan de prévoyance selon leurs désirs et leurs besoins spécifiques. Les couvertures de retraite ainsi que d'invalidité et de décès peuvent ainsi répondre aux desideratas des uns et des autres. Quatre plans sont à disposition :

- **Standard** (avec option d'épargne supplémentaire possible)
- **Plus** (avec option d'épargne supplémentaire possible)
- **Optimal** (avec option d'épargne supplémentaire possible)
- **Super** (ce plan offre des possibilités de rachat importantes)

Ces différentes possibilités sont décrites de manière synthétique sous le point 3.1 de l'annexe aux comptes en page 14 du présent Rapport de gestion. Pour plus de détails, les annexes du Règlement de prévoyance disponible sur le site de la Caisse donnent toutes les informations utiles.

A ce jour, la majorité des entreprises faisant confiance à la Caisse de pensions CAPAV ont opté pour le plan « Standard ».



En outre, les plans de prévoyance de la CAPAV suivent tous un certain nombre de principes fixés par les partenaires sociaux dans les différentes Conventions collectives de travail, notamment :

- Pas de seuil d'entrée
- Pas de déduction de coordination
- Pas de salaire assuré maximal pour l'épargne
- Bonifications de vieillesse dès l'âge de 18 ans
- Prestations de risques invalidité et décès fixées en fonction du salaire
- Cotisations linéaires indépendantes de l'âge de l'assuré

Choisir la Caisse de pensions CAPAV, c'est avoir l'assurance de remplir pleinement les conditions exigées par les Conventions collectives de travail.

III. Rapport d'activité

3.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé à trois reprises en 2023. Les points suivants ont notamment été examinés :

- Examen de la situation financière de la caisse
- Suivi des performances des placements financiers
- Décision d'attribuer un taux de rémunération de 1% sur les comptes individuels des assurés actifs en 2022
- Approbation des comptes 2022 et décharge à l'administration
- Analyse de durabilité pour l'année 2022
- Déclarations annuelles d'intégrité et de loyauté
- Présentation de l'expertise actuarielle au 31 décembre 2022
- Modification du règlement de prévoyance
- Adoption de la charte d'investissement responsable
- Adoption du règlement et directives sur la protection des données, l'obligation de la confidentialité, sur l'utilisation des outils informatiques, d'internet, de la messagerie électronique et de la téléphonie fixe ou mobile
- Informations sur les projets immobiliers en cours
- Information sur la situation des investissements par le biais de la Fondation Hypotheka

3.2 Commission de placement

Contexte économique et financier

Les marchés financiers ont connu un revirement marquant depuis la fin difficile de 2022, avec une année 2023 très positive pour les investisseurs malgré les faillites bancaires et la hausse du risque géopolitique. L'optimisme reposait principalement sur le recul de l'inflation et l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt.

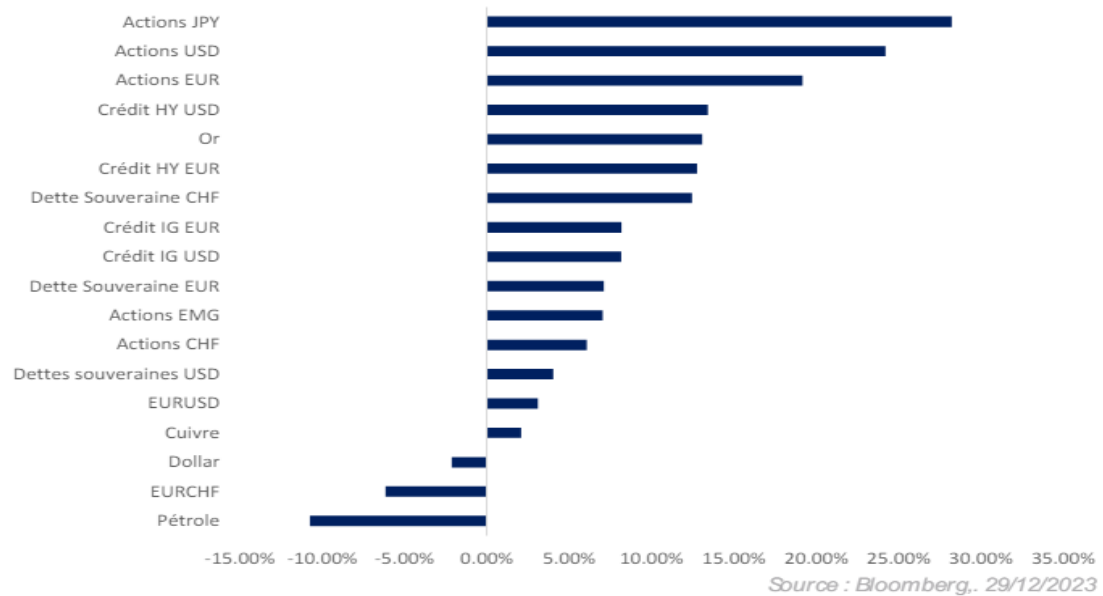
Aux États-Unis, les indicateurs présentés lors de la dernière réunion de la Fed suggèrent un ralentissement de la croissance économique et un solide marché de l'emploi, avec un faible taux de chômage. L'inflation a diminué de presque la moitié au cours de la dernière année (3.4% en décembre) mais est restée plus élevée que la cible de la Fed. La banque centrale a publié ses projections, prévoyant une croissance du PIB plus élevée en 2023 mais légèrement inférieure en 2024. De plus, l'inflation PCE a été révisée à la baisse pour 2023 et 2024.

En ce qui concerne l'Europe, l'inflation a également diminué en 2023, et est passée de 8.6% en janvier à 2.9% en décembre. Lors de sa réunion de décembre, la Banque Centrale Européenne a maintenu ses taux d'intérêt inchangés et a signalé la fin anticipée de son programme d'achat d'obligations. Christine Lagarde a néanmoins précisé que la Banque pourrait maintenir les taux à des niveaux suffisamment restrictifs aussi longtemps que nécessaire, réitérant que les décisions futures dépendraient des données macroéconomiques.

En Suisse, la Banque nationale a également maintenu son taux directeur inchangé, à 1.75%, lors de sa réunion de décembre, et a indiqué une légère diminution de la pression inflationniste. En effet, l'inflation en Suisse a ralenti à 1.4% en novembre, son taux le plus bas depuis octobre 2021, et est légèrement remontée à 1.7% en décembre.

Bien que les marchés aient déjà intégré cette perspective de baisse des taux pour 2024, des incertitudes persistent sur l'environnement géopolitique, la dette mondiale et, dans une moindre mesure, sur la croissance économique mondiale.

Performances 2023 des principales classes d'actifs :



En 2022, le dollar et le pétrole se sont démarqués par leurs performances positives par rapport aux autres classes d'actifs, tandis qu'en 2023, ils sont presque les seuls à enregistrer des performances négatives. En effet, l'indice mondial des actions est en hausse de 24%, tout comme l'indice américain, largement influencés par les actions technologiques et liées à l'intelligence artificielle. La meilleure performance revient au marché japonais, notamment grâce à la faiblesse du yen, tandis que le marché chinois a sous-performé (-10%), en raison des incertitudes liées à la croissance économique. Les actions suisses sont à +6%, avec des performances dispersées entre les blue chips.

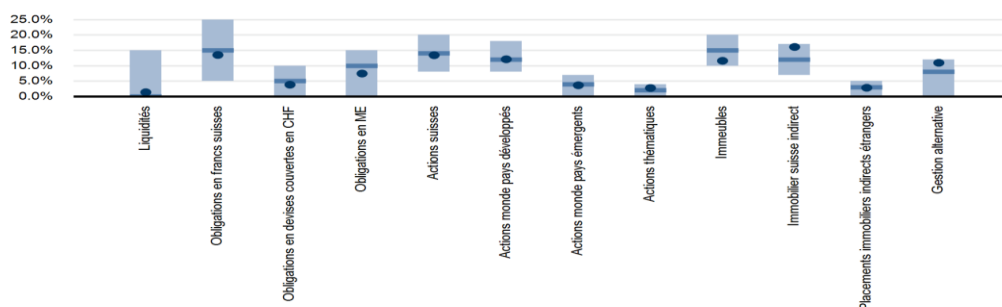
Du côté des obligations, la tendance est également positive, notamment en raison des anticipations de baisse de taux. Le segment High Yield a surperformé, notamment du côté des obligations américaines (+13%), attestant d'un certain appétit au risque de la part des investisseurs.

Enfin, après avoir significativement baissé durant les trois premiers trimestres de l'année, les fonds immobiliers se sont bien repris en novembre et décembre, et affichent une performance annuelle de 5%.

Stratégie de placement

En termes d'allocation d'actifs, les écarts sont restés relativement contenus entre l'indice de référence et la stratégie de placement. Les écarts les plus importants concernent les obligations étrangères (-2.5%) et la gestion alternative (+2.9%). L'écart significatif de 2022 au niveau des obligations suisses s'est réduit de plus de la moitié et n'est plus que de 1.4%. Concernant l'immobilier, et comme les années précédentes, la sous-pondération au niveau des immeubles (-3.3%) est compensée par la surpondération au niveau de l'immobilier indirect (+4.1%).

Stratégie et marges de fluctuations par classe d'actifs
(Valeur de marché en %)



Performance 2023

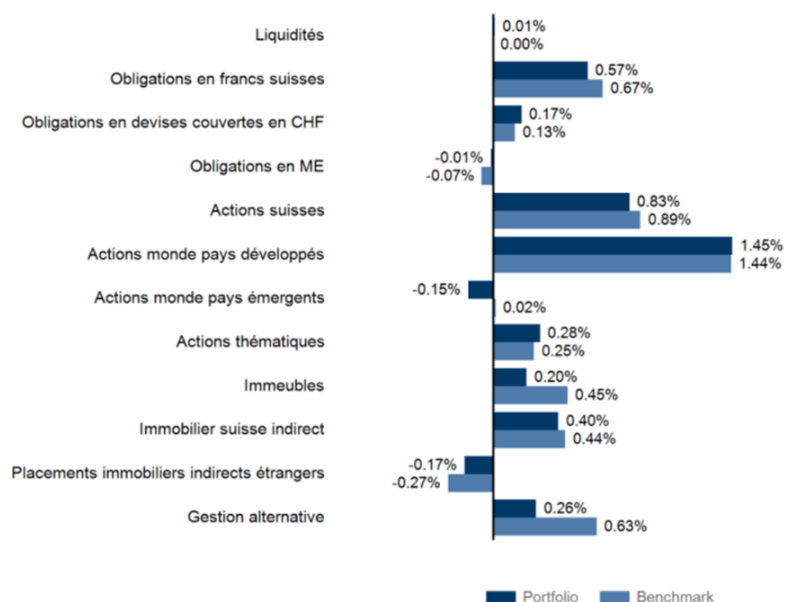
Au 31 décembre, le portefeuille affichait une performance annuelle de 4.22%, légèrement en dessous de celle du benchmark 4.58 % pour un risque moindre. C'est surtout sur les deux premiers trimestres que l'écart s'est creusé.

Au niveau des mandats, et en commençant par le mandat BCVs, l'écart de performance est minime pour les actions suisses, mais les obligations en CHF sous-performent l'indice de près de 85 point de base. En ce qui concerne le mandat du Crédit Suisse, il sous-performe pour les actions étrangères de 0.67% et surperforme de 0.5% pour les obligations étrangères. Enfin, pour le mandat immo select, la sous-performance est de près d'1.85% comparé au benchmark.

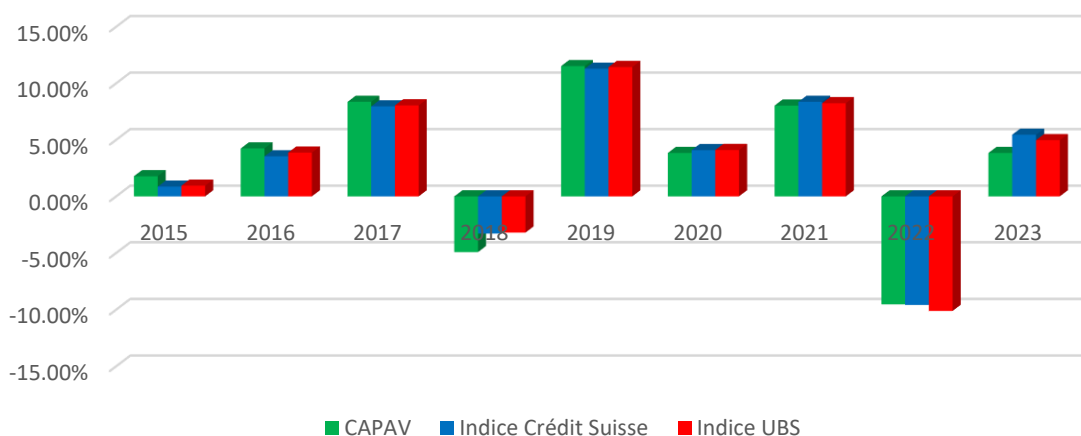
En terme de contribution par classe d'actif, la différence la plus significative en comparaison au benchmark concerne la gestion alternative (0.26% contre 0.63%), les actions émergentes (-0.15% vs 0.02%) et les obligations en francs suisses (0.57% vs 0.67%). Sinon, l'écart est négligeable pour tout le reste des sous-segments.

Enfin, il est à noter que le portefeuille CAPAV sous-performe l'indice des caisses de pension du Crédit Suisse (5.45% en moyenne) et de l'UBS (4.97%) notamment en raison de la sous-performance des obligations en francs suisses et des actions étrangères.

Contribution YTD



La mise en perspective de ce résultat avec les autres indices de références publiés démontre sa conformité.







Durabilité des investissements

Pour la troisième année déjà, la caisse de pensions CAPAV a effectué une analyse environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de ses investissements. Outre d'analyser l'exposition de son portefeuille aux enjeux du développement durable, l'objectif est de suivre l'évolution de ses indicateurs par rapport à l'année précédente ainsi que par rapport aux indices de références.

Près de 17'400 positions présentes dans le portefeuille ont été analysées. Cela représente une couverture de 61%. La partie non couverte est composée essentiellement de l'immobilier (direct et indirect) et des alternatifs. A terme, ces éléments pourront également être évalués, mais cela demande plus de temps d'implémentation.

Avec une note de B+, supérieure à son indice de référence (B-), la Caisse de pensions CAPAV répond à un niveau correct d'exigence en matière de durabilité. Elle se démarque de ses paris grâce à une allocation supérieure dans des investissements à impact. L'évolution des indicateurs ESG est globalement stable comparée à l'année précédente.

Qualité ESG		Portef. 2022	Tendance vs 2022	Portef. 2023	Comparaison aux indices	Indice 2023
Portefeuille agrégé		B+	=	B+	> ou = Indice 	B-
<i>Poids dans le portefeuille :</i>						
Actions	32.1%	B	=	B	> ou = Indice 	B
Obligations	24.9%	B+	=	B+	> ou = Indice 	B+

En outre, une Charte d'investissement responsable a été adoptée par le Conseil de fondation en novembre 2023 avec entrée en vigueur dès janvier 2024.

3.3 Commission immobilière

La Commission immobilière a travaillé notamment sur les projets suivants :

- Bâtiment « **Dixence-Berchtold** » à Sion :
 - Finition des travaux de réfection des façades et de la peinture.
- Projet de rénovation du bâtiment « **La Tour** » à Monthey :
 - Le bâtiment a été classé dans les objets caractéristiques du site et à protéger d'importance communale de degré 4+. Cela remet en cause le projet de rénovation totale prévu.
 - La Caisse a déposé opposition à ce classement. La procédure est en cours.
- Projet « **Avenue de Tourbillon** » à Sion :
 - Résolution de la question de l'accès du camion des pompiers par l'achat de la parcelle voisine et par la constitution de servitudes foncières avec les voisins.
 - Obtention du permis de construire.
 - Le permis de construire a fait l'objet d'un recours.
 - La Caisse a déposé réponse à ce recours. La procédure est en cours.
- Projet « **Ancienne voirie** », quartier de Champsec à Sion :
 - Visite par la Commission immobilière du quartier de développement durable « Les Portes du Lac » à Estavayer-le-Lac.
 - Etablissement et lancement d'un mandat d'études parallèles (MEP).
- Projet « **Curala** » au Châble :
 - Procédure d'avis de principe auprès du Service du développement territorial (SDT) quant à la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du plan de quartier (PQ).

IV. Comptes annuels

4.1 Bilan

ACTIF		31.12.2023	31.12.2022
Placements	6.4	1'213'067'899.34	1'147'705'232.90
Liquidités		14'997'251.47	17'719'588.59
Débiteurs employeurs		21'910'483.36	21'476'780.93
Autres débiteurs		3'859'475.42	3'421'579.75
Fonds de garantie LPP		370'058.17	194'700.09
Prêts directs	6.5.1	8'899'907.00	8'906'813.00
Prêts à des employeurs affiliés à la Caisse :			
Prêt au Bureau des Métiers	6.5.2	500'000.00	700'000.00
Prêt aux SCIV de Sion	6.5.2	1'450'000.00	1'450'000.00
Prêt aux SCIV de Monthey	6.5.2	1'480'000.00	1'480'000.00
Titres	6.6	795'133'552.30	735'130'754.03
Fonds placements immobiliers		226'268'061.03	220'660'914.17
Immeubles en direct	6.11	138'199'110.59	136'564'102.34
Compte de régularisation actif		192'506.16	349'737.18
Actifs transitoires		8'937.94	160'852.29
Intérêts courus		183'568.22	188'884.89
Total de l'actif		1'213'260'405.50	1'148'054'970.08
PASSIF		31.12.2023	31.12.2022
Autres dettes		16'160'637.35	14'398'073.30
Prestations de libre passage et rentes		0.00	0.00
Autres dettes	7.1	16'160'637.35	14'398'073.30
Compte de régularisation passif		9'006'138.32	2'221'745.50
Réserve de cotisations d'employeur	6.14	9'807'967.00	9'851'783.75
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1'114'503'827.86	1'085'351'737.66
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	764'443'235.89	755'427'254.33
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	326'328'397.97	310'316'169.82
Provisions techniques	5.6	23'732'194.00	19'608'313.51
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	63'781'834.97	36'231'629.87
Capital de la fondation / Fonds libres		0.00	0.00
Total du passif		1'213'260'405.50	1'148'054'970.08

4.2 Compte d'exploitation

		31.12.2023	31.12.2022
Cotisations et apports ordinaires et autres		81'575'276.68	77'634'293.35
Cotisations des salariés	7.2	37'394'739.51	35'654'962.38
Cotisations d'employeurs	7.2	39'701'874.12	37'833'331.82
Prélèvement de la réserve de cotisations employeurs		-1'448'137.40	-1'147'013.65
Primes uniques et rachats		3'961'292.40	3'401'156.25
Apports de nouveaux employeurs		0.00	0.00
Apports dans la réserve de cotisations employeurs		1'356'281.50	1'357'596.15
Subsides du fonds de garantie		609'226.55	534'260.40
Prestations d'entrée		31'224'975.62	31'117'588.95
Apports de libre passage		29'324'697.70	29'982'285.51
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce	7.3	1'900'277.92	1'135'303.44
Prestations reçues pour LFLP	7.3	0.00	0.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		112'800'252.30	108'751'882.30
Prestations réglementaires		-47'019'632.35	-40'116'899.11
Rentes de vieillesse	7.4	-13'315'574.90	-12'145'204.25
Rentes de survivants	7.4	-3'241'564.85	-3'002'746.75
Rentes de conjoints divorcés	7.4	-18'993.65	-6'952.80
Rentes d'invalidité	7.4	-4'937'803.00	-4'406'836.05
Prestation en capital au décès		-1'362'448.55	-368'251.56
Prestations en capital à la retraite		-23'800'642.25	-19'675'489.70
Prestations en capital aux veufs/veuves		-342'605.15	-511'418.00
Prestations de sortie		-49'923'018.92	-45'159'063.58
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.5	-44'157'909.45	-39'551'317.91
Versements anticipés pour l'EPL et divorce	7.6	-4'343'265.47	-4'339'681.06
Prestations supplémentaires LFLP		-1'421'844.00	-1'211'489.46
Transfert réserves à autre institution		0.00	-56'575.15
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-96'942'651.27	-85'275'962.69
Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-29'108'273.45	-38'795'866.94
Constitution (-) Dissolution (+) de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-22'786'774.07	-29'128'737.38
Constitution (-) Dissolution (+) de capitaux de prévoyance des rentiers	5.4	10'857'362.46	5'021.75
Constitution (-) Dissolution (+) de provisions techniques	5.6	-4'123'880.49	3'000'385.44
Constitution (-) Dissolution (+) réserve de cotisations des employeurs		43'816.75	-235'712.00
Rémunération du capital épargne		-7'100'864.85	-6'990'065.40
Rémunération des capitaux de prévoyance des rentiers		-5'997'933.25	-5'497'759.35
Produits de prestations d'assurance, avoirs de nouveaux rentiers		976'335.59	181'087.40
Prestations d'assurance / Gain d'assurances	7.7	0.00	171'008.25
Prestations acquises à la fondation		976'335.59	10'079.15
Charges d'assurance		-933'039.47	-921'966.14
Primes de réassurance (Risques)		-499'171.00	-476'715.00
Cotisations au fonds de garantie		-433'868.47	-445'251.14
Résultat net de l'activité d'assurance		-13'207'376.30	-16'060'826.07
Résultat net des placements		43'666'679.48	-118'439'464.62
Intérêts, rendements de la fortune mobilière	6.10	46'607'130.43	-114'067'323.47
Intérêts débiteurs	6.12	-198'708.35	-179'026.20
Résultat net de l'exploitation des immeubles	6.11	3'672'922.09	2'110'268.31
Frais bancaires et de gestion des titres	6.13	-6'414'664.69	-6'303'383.26
Autres produits		65'650.00	16'662.65
Autres dépenses		-82'231.35	-189'520.63
Frais d'administration		-2'892'516.75	-2'853'810.90
Administration générale	7.10	-2'764'193.10	-2'697'411.50
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-110'715.60	-140'333.10
Autorités de surveillance		-17'608.05	-16'066.30
Résultat avant dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs		27'550'205.10	-137'526'959.57
Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs		-27'550'205.10	137'526'959.57
Excédent des charges (-) / Excédent des produits (+)		0.00	0.00

4.3 Annexe aux comptes annuels

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais - CAPAV est une institution de prévoyance commune et autonome de siège social à Sion. Sa forme juridique est la fondation au sens des articles 80ss du CC.

La CAPAV a pour but d'assurer les personnes exerçant une activité au service des entreprises affiliées ainsi que leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité ou du décès.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle prévu par l'art. 48 LPP auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale sous le numéro 304036. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Acte de fondation et règlements

	<u>Adopté le</u>	<u>Entrée en vigueur</u>
Acte de fondation	11.01.1972	11.01.1972
Règlement de prévoyance	24.11.2021	01.01.2022
Règlement de placement	20.11.2019	01.01.2020
Règlement pour les passifs de nature actuarielle	24.11.2021	31.12.2021
Règlement sur l'encouragement à la propriété du logement	25.11.2020	01.01.2021
Règlement de liquidation partielle	24.11.2016	15.01.2021

1.4 Organe suprême / gestion / droit à la signature / rémunération

Les organes de la CAPAV sont le Conseil de fondation (16 membres), la Commission de placement (5-8 membres) et la Commission immobilière (4 membres). Le Conseil de fondation est responsable du contrôle de l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement et à la Commission immobilière.

Les membres du Conseil de fondation disposent du droit de signature collective à deux.

Les membres du Conseil de fondation ainsi que de la Commission immobilière perçoivent, en sus des frais de déplacement, une indemnité de Fr. 200.- par séance d'une demi-journée et de Fr. 400.- par séance d'une journée. Les membres de la Commission de placement ainsi que les conseillers et consultants (sauf l'administration) perçoivent une indemnité de Fr. 250.- par séance et de Fr. 250.- pour la préparation.

Composition du Conseil paritaire au 31.12.2023

<u>Président</u>		<u>Durée du mandat</u>	<u>Représentation</u>
Stéphane Meyer 1) 2)	EIT.VALAIS	15.06.2022 - 30.06.2026	Employeurs
<u>Vice-Président</u>			
François Thurru 1) 2)	SCIV	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs
<u>Membres</u>			
Robert Hildbrand 2)	AVMPP	15.06.2022 - 30.06.2026	Employeurs
Maxime Métrailler	AVEMECS	15.06.2022 - 30.06.2026	Employeurs
Stéphane Lattion	JARDINSUISSE VALAIS	15.06.2022 - 06.02.2024	Employeurs
Florian Lovey	AVMPP	15.06.2022 - 30.06.2026	Employeurs
Patrice Cordonier	TEC-BAT	15.06.2022 - 30.06.2026	Employeurs
Marc Joris	AVEMECS	15.06.2022 - 30.06.2026	Employeurs
Paul Bovier	TEC-BAT	15.06.2022 - 06.02.2024	Employeurs
Bernard Tissières	SCIV	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs
Frédéric Pellat	SCIV	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs
Pierre Vejvara	SCIV	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs
Serge Aymon 2)	UNIA	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs
Eric Rausis	UNIA	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs
Martin Dremelj	UNIA	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs
Blaise Carron	UNIA	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs

1) membre de la commission de placement

2) membre de la commission immobilière

Gérance

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion
Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80

M. Gabriel Décaillet
Directeur

M. Fabien Chambovey
Gérant

Le directeur, le gérant et le responsable financier disposent du droit de signature collective à deux avec le président, le vice-président et entre eux.

1.5 Expert, organe de révision et autorité de surveillance

1.5.1. Expert agréé en prévoyance professionnelle

Cocontractant : Pittet Associés SA, Sion
Expert exécutant : M. Marc Fournier, expert agréé LPP

1.5.2. Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Sion

1.5.3. Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6 Employeurs affiliés

	2023	2022
Etat au 1.1.	1'342	1'331
Affiliations	95	84
Reprises d'activité	45	46
Résiliations	-41	-45
Arrêts d'activité	-126	-74
Etat au 31.12.	1'315	1'342

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs

	2023	2022
Etat au 1.1.	8'877	8'675
Entrées	1'458	1'663
Sorties	-1'601	-1'461
Etat au 31.12.	8'734	8'877

2.2 Bénéficiaires de rentes

	2023	2022
Etat au 1.1.	1'517	1'454
Nouveaux bénéficiaires	193	174
Rentes échues	-107	-111
Etat au 31.12.	1'603	1'517

3. Nature de l'application du but

3.1 Plans de prévoyance

Les plans de prévoyance adoptés par la Caisse sont des plans en primauté de cotisations. Les conditions des différents plans de prévoyance sont résumées ci-après.

Tableau synoptique des plans de prévoyance CAPAV

	STANDARD	PLUS	OPTIMAL	SUPER
Salaire assuré	Salaire AVS	Salaire AVS	Salaire AVS	Salaire AVS
Prestations d'invalidité				
Rente d'invalidité	30.00%	40.00%	50.00%	50.00%
Rente d'enfant d'invalidité	5%	5%	5%	5%
- délai d'attente	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
- lib. du service des primes	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois
Prestations de survivants				
Rente de veuve/veuf	20.00%	30.00%	40.00%	40.00%
Rente d'orphelin	5%	5%	5%	5%
Capital décès	avoir de vieillesse acquis	avoir de vieillesse acquis	avoir de vieillesse acquis	avoir de vieillesse acquis

Le salaire assuré pour les prestations de risque est limité à 7 x la rente annuelle simple AVS maximale.

Prestations de retraite	Taux de conversion :		Taux de conversion :		Taux de conversion :		Taux de conversion :
	6.8%		6.8%		6.8%		
Rente de retraite (en % de l'avoir de vieillesse final acquis)	20%		20%		20%		20%
Rente d'enfant de retraité (en % de la rte de vieillesse)	en % du sal. assuré		en % du sal. assuré		en % du sal. assuré		en % du sal. assuré
Bonif. de vieillesse (H/F)	Base	Option d'épargne supplémentaire +2.5%	Base	Option d'épargne supplémentaire +2.5%	Base	Option d'épargne supplémentaire +2.5%	
18 - 24 ans	5.00%	7.50%	5.00%	7.50%	6.50%	9.00%	18.00%
25 - 34 ans	5.00%	7.50%	5.00%	7.50%	6.50%	9.00%	18.00%
35 - 44 ans	7.10%	9.60%	7.10%	9.60%	8.50%	11.00%	18.00%
45 - 54 ans	10.70%	13.20%	10.70%	13.20%	11.50%	14.00%	18.00%
55 - 65 ans	12.80%	15.30%	12.80%	15.30%	13.50%	16.00%	18.00%

Financement	Base	Option d'épargne supplémentaire +2.5%		Base	Option d'épargne supplémentaire +2.5%		Base	Option d'épargne supplémentaire +2.5%		
		paritaire	à charge empl.		paritaire	à charge empl.		paritaire	à charge empl.	
Part de l'employeur	5.75%	7.00%	8.25%	6.25%	7.50%	8.75%	8.50%	9.75%	11.00%	14.00%
Part du travailleur	5.75%	7.00%	5.75%	6.25%	7.50%	6.25%	6.50%	7.75%	6.50%	8.00%
Total	11.50%	14.00%		12.50%	15.00%		15.00%	17.50%		22.00%

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis selon la Swiss GAAP RPC 26 et sont conformes aux dispositions de la LPP (art. 65a et 71 LPP, art. 47 à 60 OPP2) et du Code des obligations (art. 957 à 964). Ils comprennent le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Titres

CAPAV évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Placements à terme Raiffeisen	:	valeur nominale
Prêts directs	:	valeur nominale
Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Placements alternatifs	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

4.2.2 Immeubles

Dans sa séance du 15.02.2013, le Conseil de fondation a décidé d'adapter les taux de capitalisation qui servent à évaluer la valeur de rendement des immeubles construits. Les taux utilisés en 2023 sont identiques à ceux utilisés en 2022.

Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux
1	4.75%	11	5.25%	21	5.75%	31	6.25%	41	6.75%	51	7.25%	61	7.75%
2	4.80%	12	5.30%	22	5.80%	32	6.30%	42	6.80%	52	7.30%	62	7.80%
3	4.85%	13	5.35%	23	5.85%	33	6.35%	43	6.85%	53	7.35%	63	7.85%
4	4.90%	14	5.40%	24	5.90%	34	6.40%	44	6.90%	54	7.40%	64	7.90%
5	4.95%	15	5.45%	25	5.95%	35	6.45%	45	6.95%	55	7.45%	65	7.95%
6	5.00%	16	5.50%	26	6.00%	36	6.50%	46	7.00%	56	7.50%	66	8.00%
7	5.05%	17	5.55%	27	6.05%	37	6.55%	47	7.05%	57	7.55%	67	8.00%
8	5.10%	18	5.60%	28	6.10%	38	6.60%	48	7.10%	58	7.60%	68	8.00%
9	5.15%	19	5.65%	29	6.15%	39	6.65%	49	7.15%	59	7.65%	69	8.00%
10	5.20%	20	5.70%	30	6.20%	40	6.70%	50	7.20%	60	7.70%	70	8.00%

Les terrains et les immeubles non construits sont évalués aux frais effectifs engagés.

4.2.3 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année à la date du bilan, selon les principes et sur les bases techniques reconnus. Le règlement pour les passifs de nature actuarielle définit le but et la méthode de calcul de chaque provision technique.

4.2.4 Réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs a été abaissé à 20.7% du montant total des engagements par le Conseil de fondation en date du 18.06.2018, suite à l'analyse de congruence actifs/passifs effectuée par Pittet Associés SA. Le Conseil a également décidé, en accord avec l'expert, que la Caisse peut continuer à octroyer un intérêt supplémentaire aux assurés, même si l'objectif de cette réserve n'est pas encore atteint.

4.2.5 Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs se fait aux valeurs nominales.

5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - art. 67 LPP

Dès 2014, la compagnie PK-Rück réassure la caisse CAPAV. Les conditions du contrat de réassurance, valables dès le 01.01.2022 et jusqu'au 31.12.2024, sont les suivantes :

« Excess-of-Loss » avec les franchises suivantes :

- en cas de décès : CHF 700'000.- par cas
- en cas d'invalidité : CHF 1'000'000.- par cas

« Stop-Loss » avec franchise annuelle : 1.771% des salaires de l'année X-1

Engagement max. du réassureur : CHF 12'000'000.- par an

Taux de prime annuel : 0.083% des salaires assurés

Bases techniques : LPP 2020 (P2020) à 2.00%

5.2 Développement du capital de prévoyance des assurés actifs

	2023	2022
Capital de prévoyance assurés actifs au 01.01	755'427'254.33	738'276'413.75
Bonifications d'épargne	58'296'216.55	55'270'310.65
Libération de primes pour les actifs	972'008.45	1'035'277.90
Libération de primes pour les invalides	0.00	314'705.60
Transferts reçus / Apports libre passage	30'496'643.32	30'204'635.47
Rachats	3'961'292.40	3'401'156.25
Remboursement versements anticipés EPL et divorce	728'332.30	912'953.48
Complément art. 17 (évaluation)	1'992'316.93	1'996'258.27
Constitution capital de prévoyance assurés actifs	96'446'809.95	93'135'297.62
Prestations en capital au décès	-1'362'448.55	-368'251.56
Prestations en capital à la retraite	-23'800'642.25	-19'675'489.70
PLP suite sorties	-44'157'909.45	-39'551'317.91
Versements anticipés pour la propriété du logement	-2'856'171.09	-3'526'815.69
Versements anticipés suite à divorce	-1'487'094.38	-812'865.37
Total versements de capitaux	-73'664'265.72	-63'934'740.23
Dissolution de CI et autres	-99'323.46	-71'820.01
Dissolution Réserve prestations peintres	27'070.19	0.00
Dissolution Réserve prestations électriciens	76'483.11	0.00
Dissolution capital de prévoyance assurés actifs	-73'660'035.88	-64'006'560.24
Développement capital de prévoyance assurés actifs	22'786'774.07	29'128'737.38
Transfert capital de prévoyance rentes veufs/veuves	-838'959.56	-689'840.70
Transfert capital de prévoyance rentes retraités	-20'005'340.45	-18'266'991.50
Transfert capital de prévoyance rentes orphelins	-27'357.35	-11'130.00
Rémunération du capital épargne: 1.00% / 1.00%	7'100'864.85	6'990'065.40
Capitaux de prévoyance assurés actifs au 31.12	764'443'235.89	755'427'254.33

5.3 Développement des capitaux de prévoyance selon la LPP

	2023	2022
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	491'984'581.69	484'387'001.59
Taux d'intérêts minimal fixé par le Conseil Fédéral	1.00%	1.00%

5.4 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

	2023	2022
Capitaux prévoyance bénéficiaires de rentes au 01.01	310'316'169.82	286'046'213.27
Rentes versées à charge de la fondations	-21'513'936.40	-19'561'739.85
Part capital de prévoyance	-342'605.15	-511'418.00
Dissolution libération de prime	-2'112'141.45	-1'706'651.65
Dissolution capitaux de prévoyance	6'708'483.55	-7'296'819.60
Transfert réserves à autre institution	0.00	-56'575.15
Dissolution	-17'260'199.45	-29'133'204.25
Attribution libération de prime	2'047'707.85	1'943'122.30
Attribution changement taux technique	0.00	0.00
Constitution pour rentes nées l'année en cours	4'355'129.14	19'884'766.35
Constitution pour indexation	0.00	7'249'293.85
Constitution	6'402'836.99	29'077'182.50
Dissolution / Constitution	-10'857'362.46	-56'021.75
Transfert CI dans capital rentes de veufs/ves	838'959.56	550'097.45
Transfert CI dans capital rentes de retraités	20'005'340.45	18'266'991.50
Transfert CI dans capital rentes de divorcés	0.00	0.00
Transfert CI dans capital rentes d'orphelins	27'357.35	11'130.00
Intérêts distribués: 2.00% / 2.00%	5'997'933.25	5'497'759.35
Capitaux de prévoyance des rentiers au 31.12	326'328'397.97	310'316'169.82

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La société Pittet Associés SA a procédé à l'expertise actuarielle complète de la Caisse en se basant sur les données au 31.12.2022. Le rapport d'expertise a été présenté au Conseil de fondation le 22.11.2023. L'attestation délivrée par le bureau d'expert est la suivante :



EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment
du canton du Valais

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 103.3 %, la Caisse est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- L'objectif retenu pour la réserve de fluctuation de valeurs (20.7 % du total des engagements) est adéquat.
- Les provisions techniques constituées au 31 décembre 2022 sont conformes aux exigences réglementaires.
- Les bases techniques appliquées par la Caisse sont jugées adéquates à la date de l'expertise.
- Compte tenu du taux de cotisation actuel, du niveau de performance attendu et du plan de prévoyance en vigueur, nous estimons que l'équilibre financier structurel de la Caisse est assuré à moyen terme.

Pittet Associés SA, cocontractante

Pittet Associés SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

MARC FOURNIER

Directeur général adjoint
Expert agréé LPP, expert exécutant

Sion, le 13 novembre 2023

Pittet Associés SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

CHRISTOPHE NORMAND

Fondé de pouvoir
Actuaire ASA

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases techniques

Les bases techniques appliquées sont les LPP 2020 (P2020) au taux d'intérêt technique de 2.00%.

Justification et règles de constitution des différentes provisions techniques

Provision de longévité

Provision constituée au titre de l'accroissement de la longévité, afin de tenir compte, dans le futur, du coût lié au changement de bases actuarielles. Ce changement intervient tous les dix ans environ et le coût qui lui est lié est estimé à environ 5% du montant des réserves mathématiques des rentes en cours. La provision est donc constituée à raison de 0.5% par année des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (sans tenir compte des rentes d'enfants et de la libération des bonifications) de la Caisse.

Compte tenu du changement des bases actuarielles au 31.12.2021, cette provision a pu être dissoute durant l'exercice 2021. L'année d'édition des bases techniques appliquées étant 2020, le montant de la provision de longévité au 31.12.2023 représente trois années de constitution.

Provision de fluctuation des risques

Cette provision a pu être dissoute au 31.12.2013 car le nouveau contrat de réassurance couvre la totalité des sinistres qui dépassent la prime annuelle.

Provision d'adaptation des rentes en cours

Provision constituée afin de garantir l'adaptation au coût de la vie des rentes en cours. Elle est alimentée selon les résultats de la Caisse.

Le Conseil de fondation a décidé lors de sa séance du 23.11.2022 d'indexer toutes les rentes réglementaires de 2.5% dès janvier 2023. Cette indexation est partiellement financée par la dissolution de la provision d'adaptation des rentes en cours sur l'exercice 2022.

Les résultats de l'institution ont permis de reconstituer partiellement la provision d'adaptation des rentes en cours à hauteur de CHF 2'000'000.- sur l'exercice 2023.

Provision pour le maintien du taux de conversion

Provision constituée pour le maintien d'un taux de conversion supérieur au taux actuariel. Cette provision finance le capital supplémentaire nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement versée et la rente qui serait servie si le taux de conversion était déterminé actuariellement.

Une constitution supplémentaire à hauteur de CHF 550'000.- a été effectuée sur l'exercice 2023 selon la dernière expertise actuarielle. L'objectif fixé par l'expert est ainsi atteint.

Développement des provisions techniques

	2023	2022
Provisions techniques au 01.01.	19'608'313.51	22'608'698.95
Dissolution	-103'566.51	-4'557'104.44
Constitution	4'227'447.00	1'556'719.00
Provisions au 31.12	23'732'194.00	19'608'313.51
Provision de longévité au 01.01	2'879'747.00	1'323'028.00
Dissolution	0.00	0.00
Constitution	1'677'447.00	1'556'719.00
Provision de longévité au 31.12	4'557'194.00	2'879'747.00
Provision de fluctuation des risques au 01.01	0.00	0.00
Dissolution	0.00	0.00
Constitution	0.00	0.00
Provision de fluctuation des risques au 31.12	0.00	0.00
Provision d'adaptation des rentes en cours au 01.01	0.00	4'557'104.44
Dissolution	0.00	-4'557'104.44
Constitution	2'000'000.00	0.00
Provision d'adaptation des rentes en cours au 31.12	2'000'000.00	0.00
Provision pour le maintien du taux de conversion au 01.01	16'625'000.00	16'625'000.00
Dissolution	0.00	0.00
Constitution	550'000.00	0.00
Provision pour le maintien du taux de conversion au 31.12	17'175'000.00	16'625'000.00
Provision de financement des Peintres au 01.01	27'077.10	27'077.10
Dissolution	-27'077.10	0.00
Constitution	0.00	0.00
Provision de financement des Peintres au 31.12	0.00	27'077.10
Provision de financement des Electriciens au 01.01	76'489.41	76'489.41
Dissolution	-76'489.41	0.00
Constitution	0.00	0.00
Provision de financement des Electriciens au 31.12	0.00	76'489.41

5.7 Provisions de financement des cotisations des peintres et des électriciens

Le but de la provision de financement des peintres est fixé à l'art. 8 du règlement pour les passifs de nature actuarielle, celui pour la provision de financement des électriciens à l'art. 9. Ce but est le financement partiel, jusqu'à extinction des fonds disponibles, des cotisations de ces corps de métiers. Les alinéas 2 de ces articles précités mentionnent que ces provisions seront automatiquement dissoutes dès qu'elles seront à zéro.

Les soldes restants étant insuffisants pour le financement des cotisations tel que prévu, le but réglementaire ne peut plus être rempli. Les soldes ont donc été répartis sur l'avoir de prévoyance des assurés de ces deux professions encore actifs au 01.01.2024 au prorata de leur salaire déclaré en 2023. Ainsi l'esprit de financement partiel des cotisations est respecté. En effet, la cotisation est directement liée au salaire tout comme la répartition des soldes des provisions en question.

5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Les bases techniques n'ont pas été modifiées au 31 décembre 2023. Les tables LPP 2020 (P2020) au taux d'intérêt technique de 2.00% sont utilisées.

5.9 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2023	31.12.2022
Fortune sociale	1'178'285'662.83	1'121'583'367.53
Capitaux de prévoyance	1'090'771'633.86	1'065'743'424.15
Provisions techniques	23'732'194.00	19'608'313.51
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'114'503'827.86	1'085'351'737.66
Excédent technique	63'781'834.97	36'231'629.87
Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	105.72%	103.34%
Fortune sociale	1'178'285'662.83	1'121'583'367.53
Capitaux de prévoyance	1'090'771'633.86	1'065'743'424.15
Provision d'adaptation des rentes	-2'000'000.00	0.00
Provisions techniques	23'732'194.00	19'608'313.51
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'112'503'827.86	1'085'351'737.66
Excédent technique	65'781'834.97	36'231'629.87
Degré de couverture en liquidation	105.91%	103.34%

6. Explications relatives aux placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

La Caisse est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation a nommé et contrôle une Commission de placement chargée d'élaborer une stratégie de placements en conformité aux dispositions légales, ainsi qu'une Commission immobilière chargée de la gestion du parc immobilier de la CAPAV.

Sur proposition de la Commission de placement, conformément aux possibilités octroyées dans le règlement de placement et après appel d'offres, le Conseil de fondation a décidé lors de sa séance du 26.02.2020 de confier la gestion de certaines classes d'actifs aux gestionnaires de fortune professionnels suivants :

- Banque dépositaire et global custody : Crédit Suisse
- Obligations en francs suisses : Banque Cantonale du Valais
- Obligations en devises : Crédit Suisse
- Actions suisses : Banque Cantonale du Valais
- Actions étrangères : Crédit Suisse

Les autres classes d'actifs ainsi que l'allocation tactique de la fortune sont gérées par la Commission de placement.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50, al. 4 OPP2)

Le Conseil de fondation a arrêté l'allocation stratégique de placement ainsi que les marges pour l'allocation tactique suivantes dès janvier 2020 :

	Marges pour l'allocation tactique		
	Minimum	Stratégie	Maximum
Valeurs nominales		30%	
Liquidités et marché monétaire	0%	0%	15%
Obligations en CHF	5%	15%	25%
Obligations en devises couvertes en CHF	0%	5%	10%
Obligations en devises	0%	10%	15%
Valeurs mobilières		32%	
Actions suisses	8%	14%	20%
Actions étrangères marchés développés	8%	12%	18%
Actions étrangères marchés émergents	0%	4%	7%
Actions thématiques	0%	2%	4%
Valeurs immobilières		30%	
Immeubles en direct en Suisse	10%	15%	20%
Placements immobiliers indirects en Suisse	7%	12%	17%
Placements immobiliers indirects à l'étranger	0%	3%	5%
Gestion alternative	0%	8%	12%

Les possibilités de placement prévues aux art. 53, al. 1 à 4, 54, 54a, 54b, al. 1, 55, 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet des placements en devises étrangères non couvertes supérieurs à 30%. Cette allocation stratégique ayant été validée dans le cadre d'une analyse de congruence entre les actifs et les passifs, les al. 1 à 3 de l'art. 50 OPP2 sont respectés.

6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de cette réserve a été fixé à 20.7% des engagements. Cette réserve vise, comme l'a demandé l'expert, à couvrir un niveau de sécurité de 97.5% sur 2 ans.

	31.12.2023	31.12.2022
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01	36'231'629.87	173'758'589.44
Variation due au résultat d'exploitation	27'550'205.10	-137'526'959.57
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12	63'781'834.97	36'231'629.87
Objectif: 20.7% des engagements	230'700'000.00	224'670'000.00
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	166'918'165.03	188'438'370.13

6.4 Présentation des placements par catégorie

	2023		2022	
Valeurs nominales	25.51%	309'412'477.55	24.47%	280'895'895.68
Liquidités	1.24%	14'997'251.47	1.54%	17'719'588.59
Obligations en CHF	12.10%	148'751'845.00	10.15%	118'439'563.65
Provision Hypotheka		-2'000'000.00		-2'000'000.00
Prêts directs	0.73%	8'899'907.00	0.78%	8'906'813.00
Prêts à des employeurs affiliés à la Caisse	0.28%	3'430'000.00	0.32%	3'630'000.00
Obligations en devises couvertes en CHF	3.80%	46'058'143.50	3.84%	44'096'682.50
Obligations en ME	7.36%	89'275'330.58	7.85%	90'103'247.94
Valeurs mobilières	31.50%	382'133'017.12	31.21%	358'185'691.14
Actions suisses	13.22%	160'369'982.55	13.32%	152'831'651.93
Actions monde pays développés	11.92%	144'584'703.84	11.33%	130'086'384.96
Actions monde pays émergents	3.62%	43'888'239.00	3.92%	44'981'790.00
Actions thématiques	2.74%	33'290'091.73	2.64%	30'285'864.25
Valeurs immobilières	30.05%	364'467'171.62	31.13%	357'225'016.51
Immeubles	11.39%	138'199'110.59	11.90%	136'564'102.34
Immobilier suisse indirect	15.84%	192'201'197.30	16.02%	183'861'454.75
Placements immob. indirects étrangers	2.81%	34'066'863.73	3.21%	36'799'459.42
Gestion alternative	10.79%	130'915'216.10	11.01%	126'305'568.80
Gestion alternative	10.79%	130'915'216.10	11.01%	126'305'568.80
Total	97.85%	1'186'927'882.39	97.81%	1'122'612'172.13
Débiteurs employeurs	1.81%	21'910'483.36	1.87%	21'476'780.93
Autres débiteurs	0.32%	3'859'475.42	0.30%	3'421'579.75
Agences immobilières	0.19%	2'326'890.56	0.18%	2'011'322.90
AFC (impôt anticipé)	0.13%	1'532'584.86	0.12%	1'410'256.85
Fonds de garantie LPP	0.03%	370'058.17	0.02%	194'700.09
Total Placements	100.00%	1'213'067'899.34	100.00%	1'147'705'232.90
Placements en monnaie étrangères				
Total		170'357'337.03		168'693'570.94
Sans couverture de change		170'357'337.03		168'693'570.94

6.5. Prêts directs et dépôts

6.5.1 Prêts directs

	2023	2022
Prêt à l'OSEO Valais Insertion	7'400'000.00	7'400'000.00
Provins	1'499'907.00	1'506'813.00
	8'899'907.00	8'906'813.00

Garanties

- Prêt à l'OSEO Valais Insertion : deux cédules hypothécaires de registre, taux d'intérêt de 1.8%, échéance au 31.03.2031
- Obligation Provins de CHF 1'500'000.00, taux d'intérêt de 2.5%, échéance au 13.01.2024

6.5.2 Prêts à des employeurs affiliés à la Caisse

	2023	2022
Prêt au Bureau des Métiers	500'000.00	700'000.00
Prêt aux SCIV de Sion	1'450'000.00	1'450'000.00
Prêt aux SCIV de Monthey	1'480'000.00	1'480'000.00
	3'430'000.00	3'630'000.00

Garanties

- Prêt au Bureau des Métiers : cédule hypothécaire de registre, taux d'intérêt de 2%, échéance au 30.06.2028
- Prêt aux Syndicats Chrétiens Interprofessionnels du Valais Central (SCIV de Sion) : obligations hypothécaires au porteur, taux d'intérêt de 2%, échéance au 30.06.2028
- Prêt aux Syndicats Chrétiens Interprofessionnels du Chablais (SCIV de Monthey) : cédule hypothécaire de registre, taux d'intérêt de 2%, échéance au 31.12.2030

6.6 Titres

	2023	2022
Obligations en CHF	148'751'845.00	118'439'563.65
Provision Hypotheka	-2'000'000.00	-2'000'000.00
Obligations en devises couvertes en CHF	46'058'143.50	44'096'682.50
Obligations en ME	89'275'330.58	90'103'247.94
Actions suisses	160'369'982.55	152'831'651.93
Actions monde pays développés	144'584'703.84	130'086'384.96
Actions monde pays émergents	43'888'239.00	44'981'790.00
Actions thématiques	33'290'091.73	30'285'864.25
Gestion alternative	130'915'216.10	126'305'568.80
	795'133'552.30	735'130'754.03

Hypotheka

- Les positions Hypotheka sont classées dans la classe d'actifs « obligations en CHF ».
- Le solde ouvert dans les comptes au 31.12.2023 s'élève à CHF 2'343'134.69 de nominal.
- La provision se monte à CHF 2'000'000.00 au 31.12.2023, soit 85% du solde ouvert.

6.7 Instruments dérivés en cours

Sans objet

6.8 Engagements de capital ouverts

Placement	Classe d'actif	Souscription	Devise	Capital ouvert 31.12.2023	Capital ouvert 31.12.2022
Spark+ Africa Fund	Private debt	3'000'000.00	USD	2'250'000.00	3'000'000.00
Prisma ESG Co-Invest	Private equity	15'000'000.00	USD	6'267'000.00	8'820'000.00
Mandat ImmoSelect	Immobilier suisse non coté	10'000'000.00	CHF	5'400'000.00	10'000'000.00

6.9 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

6.10 Intérêts, rendements de la fortune mobilière et immobilière

	2023		2022	
Valeurs nominales	2.82%	8'503'281.92	-10.74%	-33'603'561.23
Liquidités	0.80%	71'962.15	-0.25%	-59'736.89
Obligations en CHF y.c. prêts et hypothèques	4.45%	6'565'651.85	-5.21%	-7'026'690.01
Obligations en devises couvertes en CHF	4.46%	2'137'155.90	-15.70%	-8'037'316.69
Obligations en ME	-0.34%	-271'487.98	-17.17%	-18'479'817.64
Valeurs mobilières	7.61%	27'428'147.90	-17.23%	-74'664'753.94
Actions suisses	6.08%	9'392'722.92	-17.06%	-31'617'060.38
Actions monde pays développés	12.75%	16'458'940.85	-15.80%	-24'949'885.62
Actions monde pays émergents	-3.77%	-1'719'769.11	-21.78%	-11'606'163.12
Actions thématiques	10.85%	3'296'253.24	-17.67%	-6'491'644.82
Valeurs immobilières	2.28%	8'331'321.57	-1.58%	-5'650'736.93
Immeubles	2.66%	3'672'922.09	1.55%	2'110'268.31
Immobilier suisse indirect	2.49%	6'183'200.71	-4.56%	-7'495'293.85
Placements immob. indirects étrangers	-5.36%	-1'524'801.23	-2.23%	-265'711.39
Gestion alternative	2.29%	5'818'592.78	-1.39%	-217'029.26
Gestion alternative	2.29%	5'818'592.78	-1.39%	-217'029.26
+ Dissolution provision Hypotheka		0.00		2'000'000.00
Rendement total	4.22%	50'081'344.17	-9.99%	-112'136'081.36
Frais bancaires et d'administration		-6'414'664.69		-6'303'383.26
Rendement net		43'666'679.48		-118'439'464.62

6.11 Résultat net de l'exploitation des immeubles

	2023	2022
Immeubles construits		
Valeur de rendement	116'662'000.00	117'522'000.00
Produits des locations	6'907'137.30	6'651'451.20
Autres produits	35'591.33	38'073.25
Rendement brut des immeubles construits	6'942'728.63	6'689'524.45
Assurances	-137'006.95	-135'997.25
Entretiens, Réparations	-308'505.28	-227'790.10
Travaux spéciaux d'entretiens	-910'715.33	-669'514.43
Publicités	-2'529.30	-6'297.25
Conciergerie	-74'014.95	-23'454.80
Eau, Electricité, Chauffages vacants	-126'618.31	-203'824.09
Frais de gérance	-314'292.52	-297'161.95
Loyers offerts (COVID)	0.00	0.00
Loyers offerts (travaux, autres,...)	0.00	0.00
Autres frais	-11'049.20	-19'349.07
Rendement net des immeubles construits	5'057'996.79	5'106'135.51
	4.34%	4.34%
Charges payées par CAPAV	-162'503.10	-145'504.20
Variation valeurs des immeubles	-1'222'571.60	-850'363.00
La valeur de rendement des immeubles est obtenues par la moyenne des loyers des quatre dernières années divisée par le taux de rendement brut défini dans le règlement de placement.		
Rendement net des immeubles construits après ajustement	3'672'922.09	4'110'268.31
	3.15%	3.50%
Constitution provision Projets immobiliers	-	-2000000.00
Rendement net immobilier global	3'672'922.09	2'110'268.31
	3.15%	1.80%
Terrains et projets immobiliers		
Projet Avenue de Tourbillon, Sion	7'060'429.00	4'810'429.00
Projet Curala, Le Châble	2'962'352.59	3'129'834.29
Projet Ancienne voirie, Sion	13'413'189.40	13'000'699.45
Terrain Beausite, Sierre	101'139.60	101'139.60
Valeur de rendement	23'537'110.59	21'042'102.34
Provision Projets immobiliers	-2'000'000.00	-2'000'000.00
Récapitulation valeurs de rendement	138'199'110.59	136'564'102.34
	2.66%	1.55%

Liste des immeubles en location

Le Vervoz
 Capabois
 Les Saules
 Beausoleil
 Clos Fleuri
 La Tour + Tivoli (parking)
 Les Arcades
 Le Cottentin
 Les Aubépines
 Château de la Cour
 Artemis B
 Beausite
 Prévent
 Schluselacker A+B
 Les Gentianes
 Dixence-Berchtold
 La Barme D
 Le Muveran
 Alexandra
 La Terrasse
 Tourbillon 38
 Les Douanes
 Double-Croche

Situation

Collombey
 Sion
 Martigny
 Sion
 Fully
 Monthey
 Sierre
 Martigny
 Sion
 Sierre
 Conthey
 Sierre
 Fully
 Naters
 Martigny
 Sion
 Collombey
 Collombey
 Sierre
 Sierre
 Sion
 Orsières
 Monthey

Construction

1950
 1987
 1985
 1996
 1992
 1962
 1993
 2004
 1950
 1950
 2004
 2005
 2007
 2007
 2008
 2010
 2008
 1966
 1985
 1992
 2003
 1970
 2021

6.12 Intérêts débiteurs

	2023	2022
Intérêts sur diverses PLP retournées	46'144.30	27'571.10
Intérêts sur placements RETAVAL	132'067.50	132'272.60
Intérêts sur placements SCIV	20'496.55	19'182.50
Total	198'708.35	179'026.20

6.13 Frais bancaires et de gestion des titres

	2023	en %	2022	en %
Placements transparents	1'022'558'385.64	100.00%	949'955'346.51	99.48%
Placements non-transparentes (48a, al. 3 OPP2)	0.00	0.00%	5'000'000.00	0.52%
Total placements mobiliers (hors débiteurs)	1'022'558'385.64	100.00%	954'955'346.51	100.00%

Taux de transparence des frais: 100.00%

		en % des placements transparentes		en % des placements transparentes
Frais gestion de fortune comptabilisés directement	1'534'626.89	0.15%	1'754'460.11	0.18%
Somme des frais TER transparents	4'880'037.80	0.48%	4'548'923.15	0.48%
Total frais bancaires et gestion de fortune	6'414'664.69	0.63%	6'303'383.26	0.66%

Placements non-transparentes (48a, al. 3 OPP2)

ISIN	Placement		
LU2411643575	Gefiswiss Energy Transition Fund	0.00	5'000'000.00

Le fonds susmentionné investit dans des sociétés non cotées exploitant des infrastructures énergétiques en Suisse contribuant à réduire les émissions de CO2. Lancé en 2022 et son TER ne pouvant être audité qu'après une année d'existence, cet investissement a dû être mentionné en 2022 comme non-transparent. Toutefois, les informations de frais étaient parfaitement connues dès le départ. Dès 2023, ce fonds est transparent selon la directive D-02/2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle.

6.14 Explication de la réserve de cotisations des employeurs

	2023	2022
Réserve au 01.01	9'851'783.75	9'616'071.75
Apports des employeurs	1'356'281.50	1'357'596.15
Utilisation de la réserve	-1'448'137.40	-1'147'013.65
Intérêts crédités	48'039.15	25'129.50
Réserve au 31.12	9'807'967.00	9'851'783.75
Développement de la RCE	-43'816.75	235'712.00

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Dettes envers d'autres institutions

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes au 01.01	14'398'073.30	15'146'618.20
Variation des dettes	1'610'000.00	-900'000.00
Intérêts portés en comptes	152'564.05	151'455.10
Dettes au 31.12	16'160'637.35	14'398'073.30
Dette envers RETAVAL au 01.01	12'440'085.20	13'307'812.60
Versement de RETAVAL	1'500'000.00	0.00
Remboursement à RETAVAL	0.00	-1'000'000.00
Intérêts portés en compte	132'067.50	132'272.60
Dette envers RETAVAL au 31.12	14'072'152.70	12'440'085.20
Dette envers le FP SCIV au 01.01	1'957'988.10	1'838'805.60
Versement du FP SCIV	110'000.00	100'000.00
Remboursement au FP SCIV	0.00	0.00
Intérêts portés en compte	20'496.55	19'182.50
Dette envers FP SCIV au 31.12	2'088'484.65	1'957'988.10

7.2 Cotisations des assurés et des employeurs

	2023	2022
Cotisations des salariés	37'329'677.85	35'695'641.50
Cotisations assurances individuelles	0.00	-250.00
Récupérations cotisations amorties	173'526.44	94'936.28
Pertes sur débiteurs	-108'464.78	-135'365.40
Total des salariés	37'394'739.51	35'654'962.38
Cotisations des employeurs	39'636'812.45	37'873'760.95
Récupérations cotisations amorties	173'526.44	94'936.28
Pertes sur débiteurs	-108'464.77	-135'365.41
Total des employeurs	39'701'874.12	37'833'331.82
Total cotisations salariés et employeurs	77'096'613.63	73'488'294.20

7.3 Remboursement EPL et divorce

	2023	2022
Remboursement versement anticipé EPL / Divorce	1'900'277.92	1'135'303.44
Prestations reçues pour LFLP	0.00	0.00
Total	1'900'277.92	1'135'303.44

7.4 Rentes versées

	2023	2022
Rentes d'invalidités	4'511'872.75	4'014'510.85
Rentes d'enfants d'invalides	425'930.25	392'325.20
Rentes de veuves	3'039'374.75	2'804'099.90
Rentes d'orphelins	202'190.10	198'646.85
Rentes de conjoints divorcés	18'993.65	6'952.80
Rentes de vieillesse	13'286'610.50	12'108'960.75
Rentes d'enfants de retraités	28'964.40	36'243.50
Total des rentes versées	21'513'936.40	19'561'739.85

7.5 Prestations de libre passage en cas de sortie

	2023	2022
Versements en espèces	3'859'306.85	3'037'528.30
Transferts à l'institution supplétive	4'442'658.75	9'318'022.10
Transferts à d'autres IP	35'855'943.85	27'195'767.51
Total	44'157'909.45	39'551'317.91

7.6 Versements anticipés pour EPL et les divorces

	2023	2022
Versements anticipés pour EPL	2'856'171.09	3'526'815.69
Versements suite à divorce	1'487'094.38	812'865.37
Total	4'343'265.47	4'339'681.06

7.7 Prestations reçues du réassureur et d'autres IP

	2023	2022
Prestations épargne reçues pour invalides	0.00	0.00
Prestations rentes reçues du réassureur / Gain	0.00	171'008.25
Total	0.00	171'008.25

7.8 Autres produits

	2023	2022
Ouverture dossiers EPL	15'650.00	10'500.00
Produits divers	50'000.00	6'162.65
Total autres produits	65'650.00	16'662.65

7.9 Autres frais

	2023	2022
Indemnités et frais de séances	48'363.60	45'598.55
Frais divers	33'867.75	143'922.08
Total autres dépenses	82'231.35	189'520.63

7.10 Frais d'administration

	2023	2022
Total	2'764'193.10	2'697'411.50

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de la gestion de l'institution. Ils correspondent en 2023 à 4.564‰ de la masse salariale de l'année précédente déclarée à CAPAV. Ils comprennent aussi les frais de suivi et de gestion de la fortune des collaborateurs de l'administration en charge de la gestion financière. En termes relatifs ils représentent CHF 267.40 par année par assuré y compris les bénéficiaires de rentes.

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO) a adressé à l'institution de prévoyance quelques remarques qui ont été prises en considération pour l'établissement de ces présents comptes. Certaines autres demandes d'explications particulières feront l'objet d'une réponse spécifique.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

La caisse n'est pas en situation de découvert.

9.2 Procédures juridiques en cours

Une procédure juridique est en cours à l'encontre d'une régie immobilière indélicquate. Précédemment en charge de la gestion locative de deux immeubles appartenant à la Caisse, cette dite régie a détourné une partie des loyers encaissés. Une plainte pénale pour gestion déloyale a été déposée le 27.11.2018 auprès du Ministère public.

L'assurance Responsabilité de l'Institution a été activée et s'est engagée à prendre en charge 45% du montant du sinistre. Aucune provision n'a été constituée, une éventuelle perte étant au-dessous du seuil de matérialité.

Par contre, le système de contrôle interne (SCI) de la Caisse a immédiatement été adapté et durci pour les régies immobilières travaillant pour la CAPAV.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Sans objet

4.4 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

de Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV)

Sion

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV) (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NACH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion
Téléphone : +41 58 792 60 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;



3 Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV) | Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation

- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Didier Ehret
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Romain Théodoloz
Expert-réviseur agréé

Sion, le 4 juin 2024

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

V. Bilan technique



Bilan technique

Caisse de pensions CAPAV

en CHF

	31.12.2023	31.12.2022
Total de l'actif	1'213'260'406	1'148'054'970
Dettes	- 16'160'637	- 14'398'073
Compte de régularisation du passif	- 9'006'138	- 2'221'746
Réserve de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	- 9'807'967	- 9'851'784
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	1'178'285'663	1'121'583'367
Capital de prévoyance des assurés actifs ¹	764'443'236	755'427'254
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions ²	326'328'398	310'316'170
Capitaux de prévoyance	1'090'771'634	1'065'743'424
Provision de longévité ³	4'557'194	2'879'747
Provision de fluctuation des risques	0	0
Provision de financement des peintres	0	27'077
Provision de financement des électriciens	0	76'489
Provision pour maintien du taux de conversion ⁴	17'175'000	16'625'000
Provision d'adaptation des rentes/pensions en cours	2'000'000	0
Provisions techniques	23'732'194	19'608'313
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	1'114'503'828	1'085'351'737
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	63'781'835	36'231'630
EXCEDENT TECHNIQUE ⁵	0	0
DEGRE DE COUVERTURE ⁶	100.0 %	100.0 %
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) ⁷	105.7 %	103.3 %
<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	<i>230'700'000</i>	<i>224'670'000</i>

Remarques :

- 1) Y compris les comptes bloqués (CHF 4'984'656.-)
- 2) Bases techniques: LPP 2020 à 2.00 %
- 3) 0.5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions par année sans tenir compte des rentes d'enfants et de la libération des bonifications.
- 4) Cette provision est constituée à hauteur de son objectif compte tenu du financement additionnel (1 point) dès le 1er janvier 2019
- 5) = FP - CP - RFV. Un excédent technique négatif constitue un découvert.
- 6) = FP / [CP + RFV]
- 7) = FP / CP

Sion, le 31 mai 2024

Pittet Associés SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Marc Fournier
Expert agréé LPP, exécutant
Directeur général adjoint

Pittet Associés SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Christophe Normand
Actuaire ASA
Fondé de pouvoir

VI. Durabilité selon les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)



Revue ESG 2023 du portefeuille

CAPAV

Résumé de l'analyse

Objectif du rapport

L'objectif du rapport est d'analyser le portefeuille de la CAPAV sur :

- son exposition aux enjeux du développement durable
- l'évolution des indicateurs ESG par rapport à l'année précédente
- ses expositions par thèmes comparées aux indices de références

En qualité d'expert indépendant, Conser a procédé à une évaluation complète des près de 17'400 positions (hors liquidités) présentes dans le portefeuille de la CAPAV avec une couverture ESG de 61%. Les positions ont été extraites de plus de 30 fonds. La couverture sur les actions et obligations est excellente à respectivement 99.7% et 94.6%. La partie non couverte est composée essentiellement de fonds immobiliers et alternatifs.

L'analyse a été effectuée sous l'angle de la qualité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) ainsi que de l'exposition aux enjeux éthiques et climatiques. La même méthodologie a été appliquée à toutes les positions, indépendamment des données ESG utilisées et publiées par les différents gestionnaires de fonds, ce qui garantit des résultats uniformes et comparables.

La méthodologie appliquée pour analyser l'exposition aux enjeux de durabilité du portefeuille repose sur l'ESG Consensus®, un outil propriétaire de Conser qui offre une évaluation de la durabilité des émetteurs (sociétés et gouvernements) basée sur l'intelligence collective de plusieurs sources indépendantes et reconnues. Cette méthodologie évalue si les différentes opinions ESG convergent vers une vision positive ou négative de la durabilité d'un émetteur. Grâce à cette méta-analyse la méthodologie permet d'atteindre un haut degré de confiance dans la qualité ESG d'une position détenue par la CAPAV et dans l'évaluation globale des enjeux du développement durable de son portefeuille.

Conclusion de l'analyse

Sur la base de l'observation du marché et des investissements, Conser peut confirmer que le portefeuille de la CAPAV répond à un niveau correct d'exigence en matière de durabilité, légèrement au-dessus des indices de références. La CAPAV se démarque de ses pairs, grâce à une allocation supérieure dans des investissements à impact. La proportion atteint 8.4%, en légère hausse par rapport aux 8.2% de l'année précédente.

L'évolution des indicateurs ESG est globalement stable comparée à l'année précédente, tant pour la partie actions que la partie obligations. Le niveau des controverses n'a pas significativement évolué et reste en conformité avec les valeurs de la CAPAV, à savoir au-dessous du niveau de l'indice. Les principaux indicateurs climatiques, tels que les émissions et l'intensité de CO2, l'exposition aux énergies fossiles, etc. s'inscrivent dans la même trajectoire que l'indice. La CAPAV tire parti de son exposition à des fonds d'impact vert qui allègent son empreinte globale CO2.

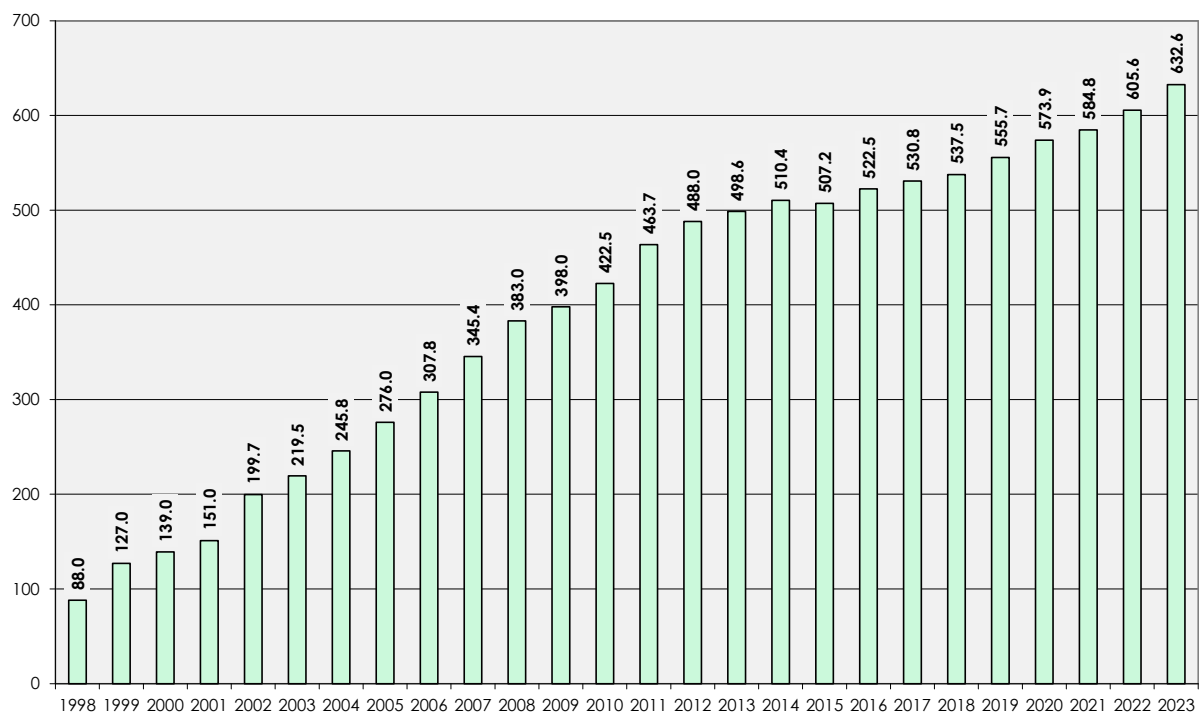
Des possibilités d'amélioration du profil durable sont identifiées, notamment au niveau des controverses ESG et de l'exposition aux énergies fossiles, principalement dans les sous-classes d'actifs actions pays développés, actions des marchés émergents et obligations libellées en devises couvertes en CHF.

La formalisation de principes d'investissement (Charte) avec une stratégie durable et des objectifs à atteindre favoriserait la prise de décision quant aux choix d'investissement et permettrait un suivi plus effectif du profil ESG dans la durée.

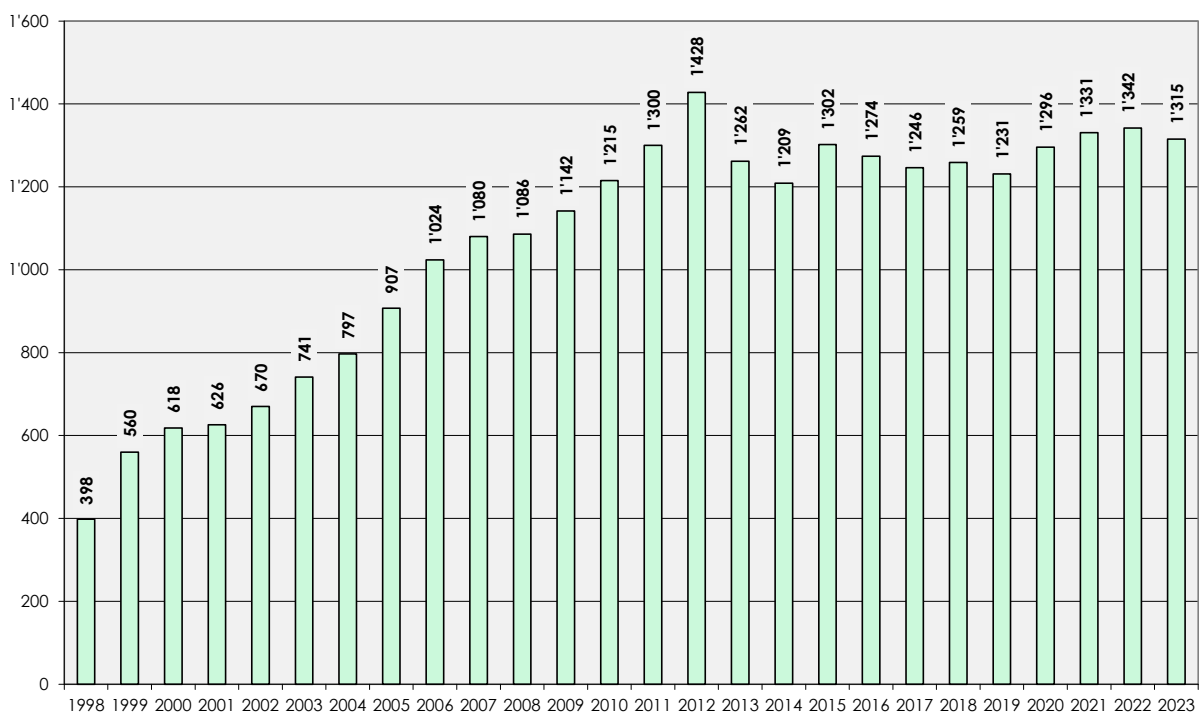
Equipe Conser

VII. Statistiques

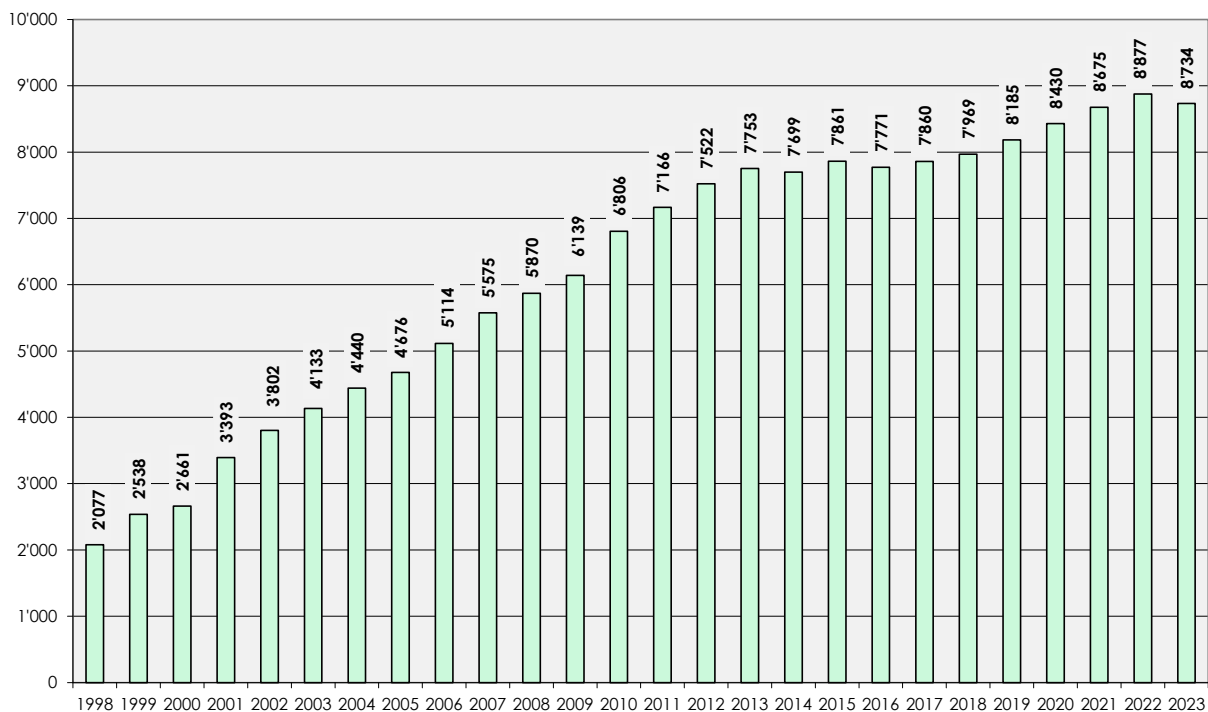
Evolution des salaires soumis à cotisations en millions de CHF



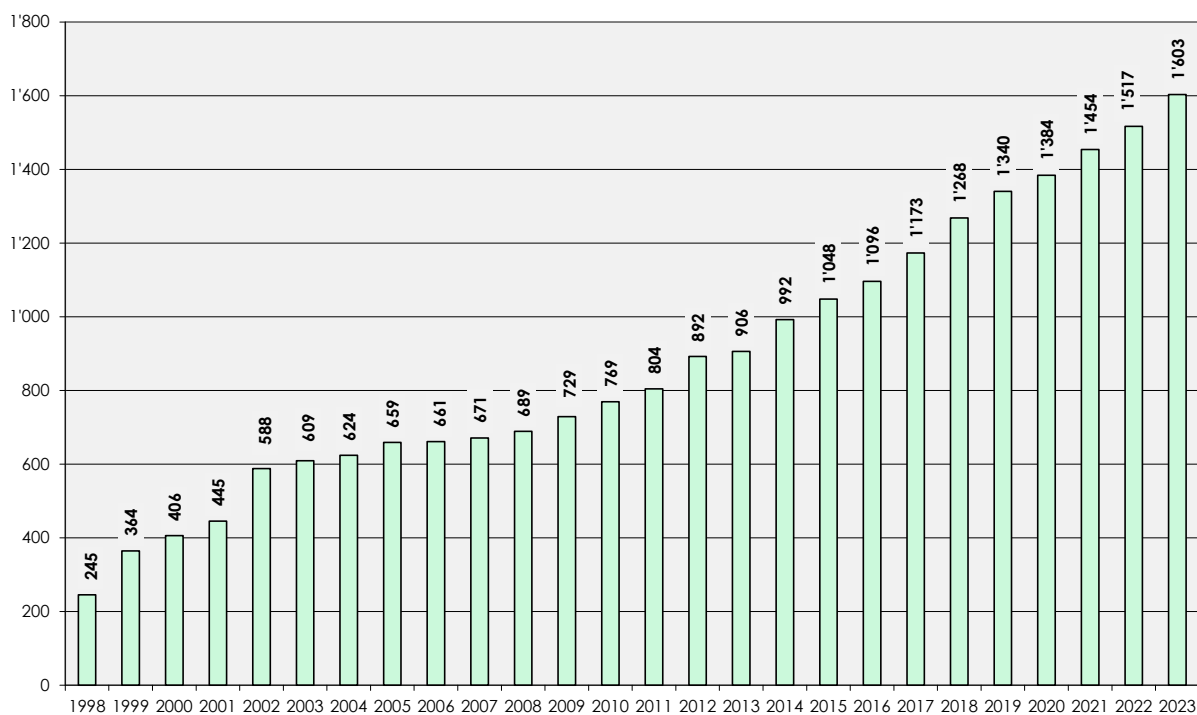
Evolution du nombre d'entreprises affiliées



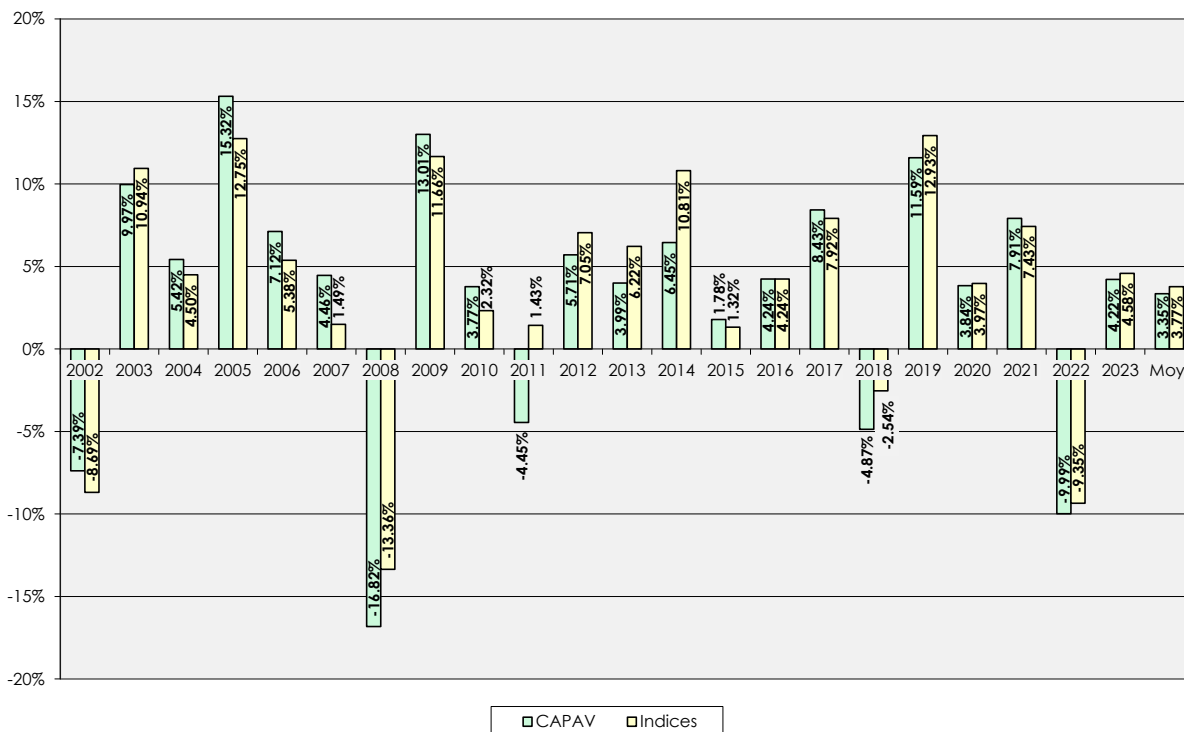
Evolution du nombre d'assurés actifs



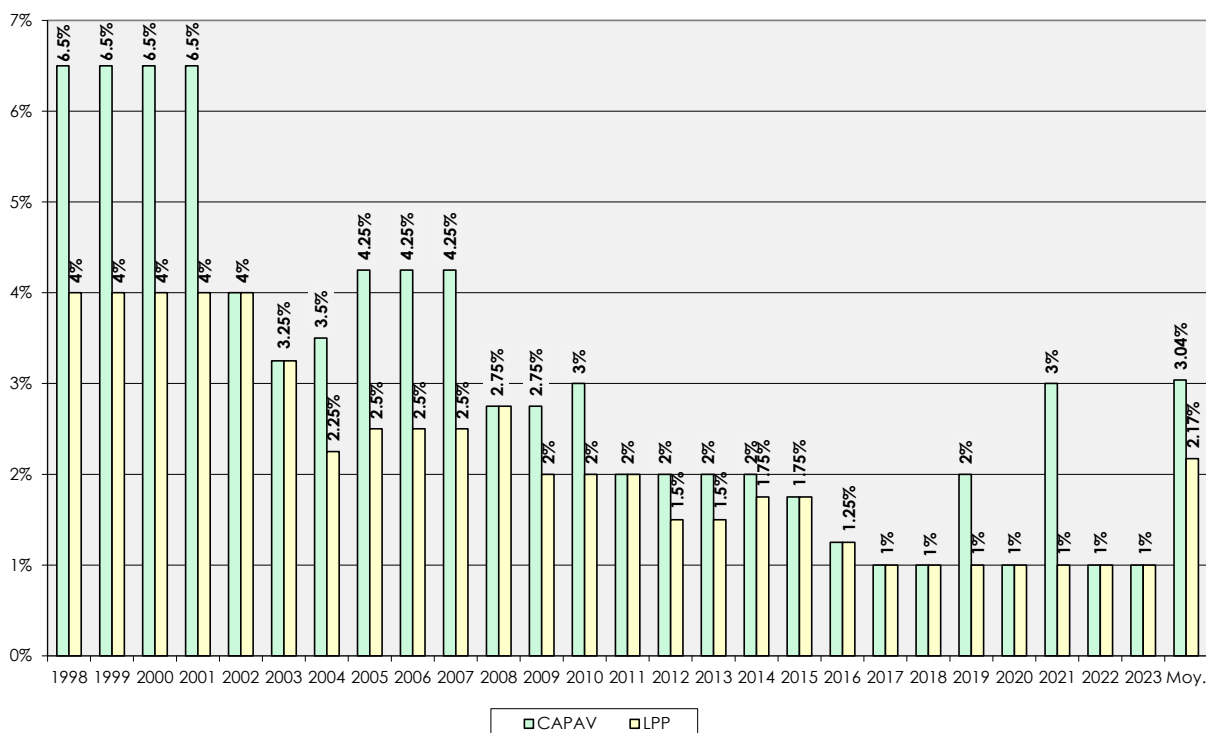
Evolution du nombre de bénéficiaires de rentes



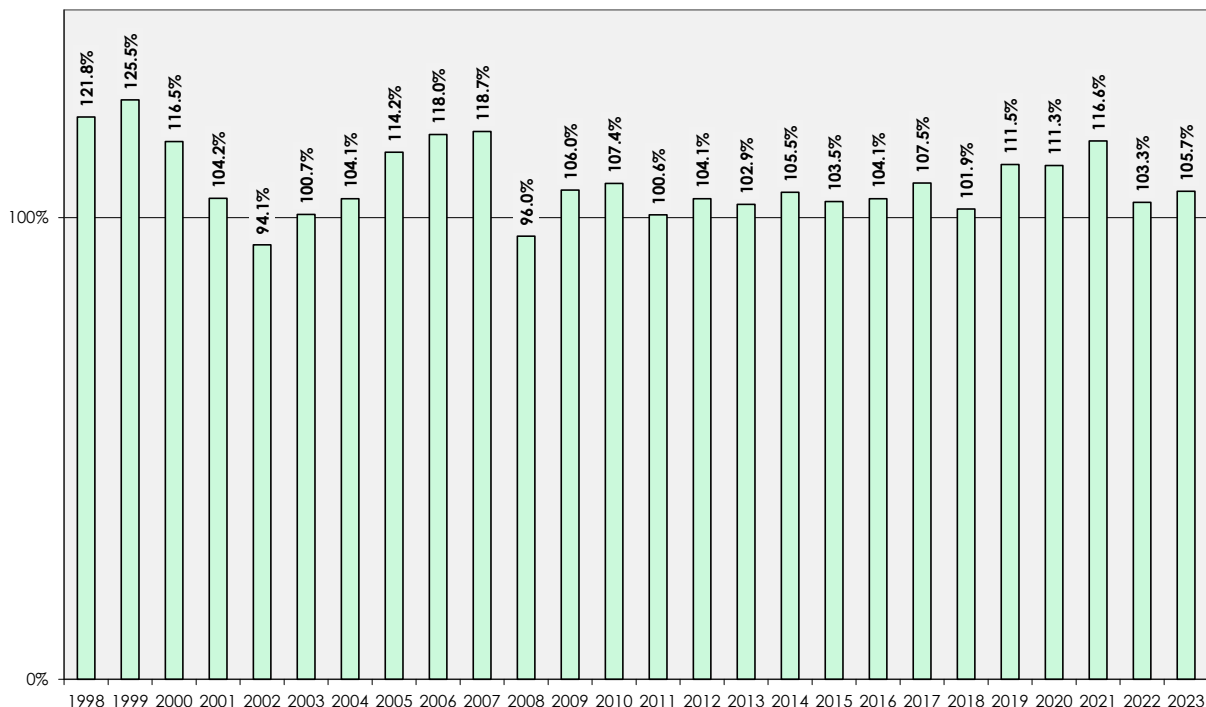
Rendement CAPAV par rapport à l'indice de référence



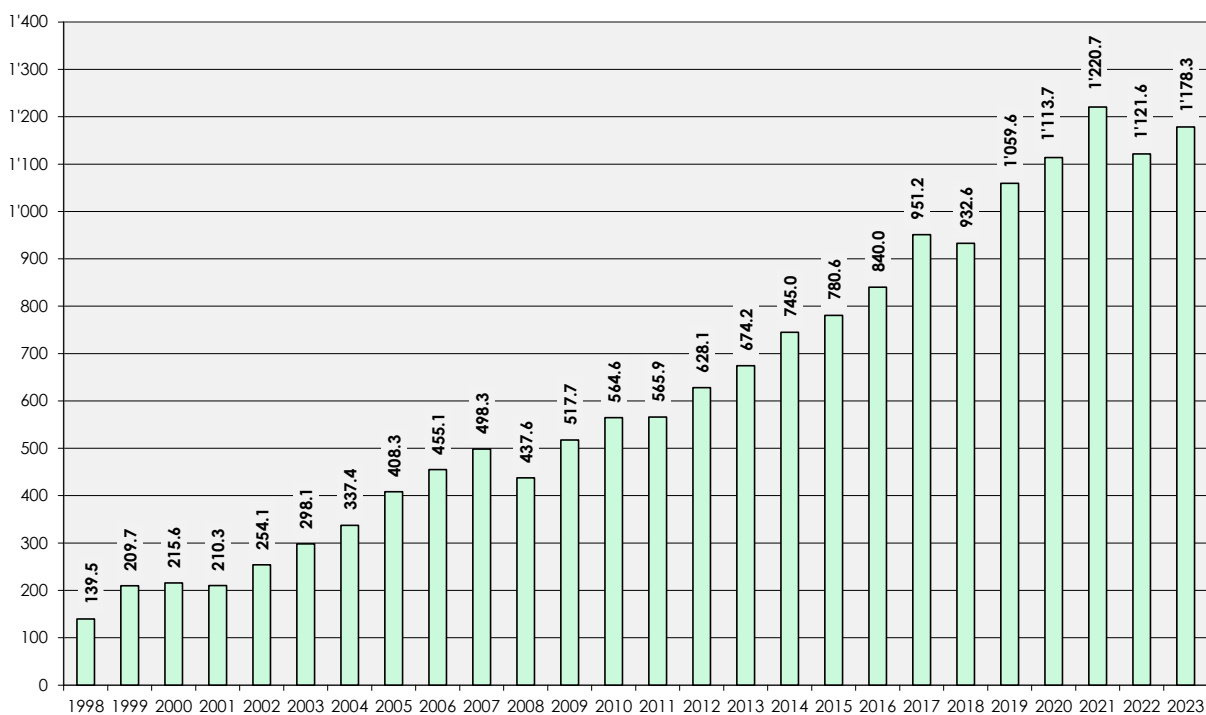
Taux d'intérêt attribué sur les comptes individuels des assurés actifs



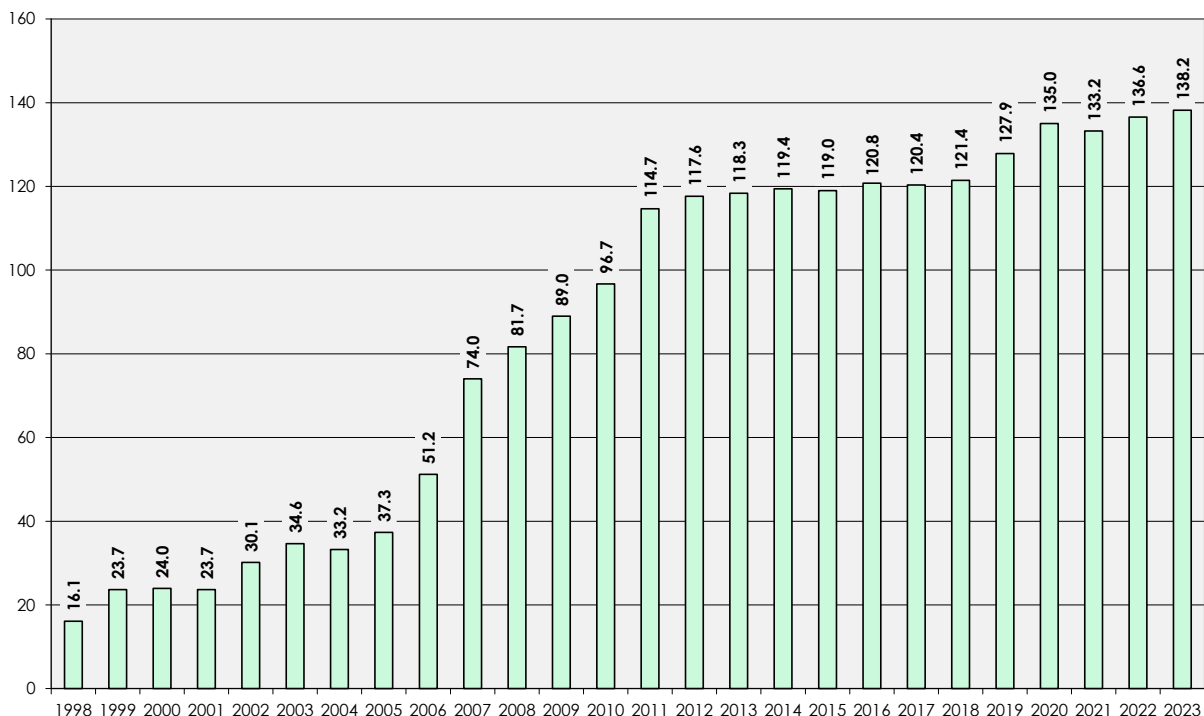
Taux de couverture



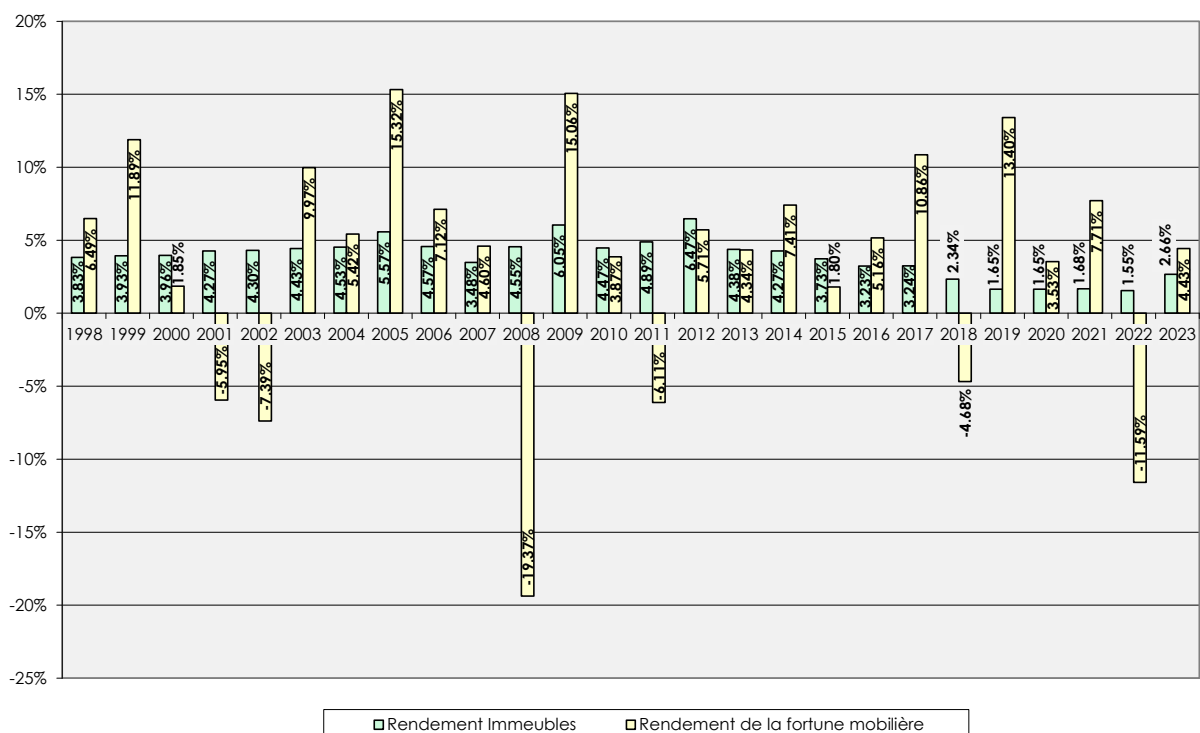
Evolution de la fortune sociale en millions de CHF



Evolution de la fortune immobilière en millions de CHF



Rendement des immeubles par rapport au rendement de la fortune mobilière



VIII. Conclusion

Le Conseil de fondation exprime sa gratitude aux entreprises affiliées ainsi qu'aux assurés et aux rentiers pour la confiance qu'ils lui témoignent.

Tous les membres du Conseil de fondation suivent attentivement la situation financière de la Caisse et mettent tout en œuvre pour garantir sa pérennité à long terme tout en offrant des conditions avantageuses à ses entreprises affiliées ainsi qu'à ses assurés actifs et à ses rentiers.

Le Conseil de fondation exprime également sa sincère reconnaissance aux collaboratrices et aux collaborateurs du Bureau des Métiers qui ont assuré avec professionnalisme la gestion administrative de la Caisse.

Caisse de retraite paritaire
de l'artisanat du bâtiment
du canton du Valais



Gabriel DECAILLET
Directeur



Fabien CHAMBOVEY
Gérant

Sion, juin 2024

Notes

A series of horizontal dashed lines for taking notes.



Fondation CAPAV

c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion

www.capav.ch
info@capav.ch